



AVIS PUBLIC

Avis public est, par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 9 août 2021, à 20 h, le règlement 2021-451 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant la sécurité des piscines résidentielles.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement 2021-451 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 10 août 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Antoine Audet".

Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication et publication dans *Le Hublot*, le 13 août 2021 et sur le site internet de la Ville, le 10 août 2021)